347 P [X] NP [ ] DM16
Projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay
6211-09-072

MRC La Haute-Côte-Nord

Projet de ligne de transport d'énergie 735 kV Micoua–Saguenay

Mémoire déposé à la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le 21 février 2019

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE RÉGIONAL 1

2. LE PROJET DE LIGNE MICOUA-SAGUENAY 2

3. PRÉOCCUPATIONS DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD 2

3.1. IMPACTS DU PROJET SUR L'HABITAT DU CARIBOU FORESTIER 3

3.2. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES 3

4. CONCLUSION 6

1. Contexte régional

La MRC de La Haute-Côte-Nord est située à l'entrée ouest de la grande région de la Côte-Nord. Elle est voisine des MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix-Est à l'ouest et de la MRC de Manicouagan à l'est. Tout le sud de la MRC est bordé par le fleuve Saint-Laurent. La frontière sud-ouest est, quant à elle, bordée par une portion de la rivière Saguenay.

Le territoire de la MRC s'étend sur quelque 11 261 km^2 et c'est 10 417 citoyens qui y sont recensés selon le décret de population 2019[1]. La très grande majorité de ce territoire (90 %) est couverte de forêt, qui est en grande partie de tenure publique. Cette forêt est située sur ce qu'on pourrait considérer comme l'arrière-pays, alors que les territoires en bordure du fleuve sont plutôt réservés aux activités humaines (habitats, activités commerciales et industrielles, infrastructures routières, portuaires et municipales, etc.).

Au niveau économique et social, c'est une MRC qui est dans une situation difficile sur plusieurs aspects. Plusieurs de ses municipalités subissent le phénomène de la dévitalisation, et ce, depuis plusieurs années. Il est de plus en plus difficile de maintenir des services de base (épicerie, station-service, pharmacie, établissement bancaire, etc.) dans toutes les municipalités du territoire. Ce phénomène de dévitalisation est également accentué par le manque d'infrastructures majeures, telles des universités, directions de ministères, installations portuaires majeures, centres de recherche, sièges sociaux d'entreprises majeures, etc. On retrouve aussi sur le territoire les phénomènes du vieillissement de la population et un exode des jeunes causés en particulier par un manque d'infrastructures d'éducation supérieure.

L'économie de la MRC est de nature plutôt saisonnière. En effet, l'industrie du tourisme est l'un des moteurs économiques régionaux les plus importants et les activités qui y sont reliées tendent à se concentrer durant la période estivale, bien que des efforts soient faits pour allonger cette période et l'étendre aux autres saisons. Ce secteur n'est toutefois pas le seul à subir ce genre de modulation saisonnière des emplois. Les secteurs de la forêt, de la pêche, de la restauration et bien d'autres, sont également affectés par cette situation.

Un autre phénomène, qui n'est toutefois pas unique à la MRC de La Haute-Côte-Nord, est la désaffectation des décisions politiques touchant les régions éloignées en faveur d'une concentration vers les plus grands centres de population. En effet, au cours des dix dernières années, on remarque un courant très lent, mais très clair à chercher à recentrer les postes de prise de décisions dans les grands centres. Cela s'est cristallisé en particulier par la destruction des instances de concertation régionales et la fragilisation des leviers de développement locaux à la grandeur du Québec.

Dans ce contexte, il est clair que le renforcement de l'économie régionale, mais encore plus sa diversification, sont des enjeux auxquels il faut s'attaquer en priorité afin d'assurer un avenir décent à nos concitoyens qui ont choisi La Haute-Côte-Nord comme milieu de vie et afin que ceux-

[1] https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/

ci ne soient pas uniquement des citoyens de seconde zone. Renforcement, puisqu'il faut continuer à maintenir en place les industries qui ont un certain succès localement, telle que l'industrie forestière et l'industrie touristique. Mais ce renforcement n'est pas suffisant, puisqu'il est clair que la situation de l'industrie forestière ne sera plus jamais la même qu'il y a 100 ans ou même 50 ans, et l'industrie touristique a ses limites en tant que porteuse d'une industrie régionale qui doit bénéficier en premier lieu à ses habitants.

C'est pourquoi la diversification de l'économie est primordiale dans un processus de revitalisation régionale, de pérennité des établissements humains et d'optimisation des investissements publics et privés qui y ont été faits, qui y sont faits et qui y seront faits. Parce qu'il ne faut surtout pas oublier que la MRC de La Haute-Côte-Nord possède des potentiels immenses en termes de ressources disponibles et d'espaces à mettre en valeur. Mais surtout d'une population qui a choisi d'occuper son territoire et de le développer en allant à contre-courant des tendances d'urbanisation grandissantes qui se cristallisent à travers le monde et qui, surtout, est fière de ce territoire et veut le garder en vie et en santé pour la postérité.

2. Le projet de ligne Micoua-Saguenay

La MRC de La Haute-Côte-Nord comprend les besoins et la situation exprimée par Hydro-Québec pour justifier la réalisation de son projet de ligne à 735 kV entre le poste Micoua situé près de Baie-Comeau et le poste Saguenay, près de Saguenay. Par contre, les justifications apportées par le promoteur à travers les différents documents déposés dans le cadre de la consultation du BAPE, ainsi qu'au cours des différentes rencontres qui ont eu lieu durant les dernières années, sont jugées minimalistes par la MRC.

Les impacts sur le territoire de la MRC ne peuvent être qualifiés d'intenses et les milieux visés par le tracé proposé ne sont pas situés dans des secteurs de fortes activités humaines ou dans des habitats naturels sensibles. Les impacts sur l'intégrité des paysages seront également minimes.

Il y a toutefois quelques sujets qui préoccupent particulièrement la MRC et qui seront traités dans la section qui suit.

3. Préoccupations de la MRC de La Haute-Côte-Nord

Il y a deux enjeux qui préoccupent particulièrement le milieu de La Haute-Côte-Nord en relation avec le projet de ligne à 735 kV Micoua-Saguenay. Ces deux sujets sont les mesures de mitigation des impacts sur l'habitat du caribou forestier et la nature, mais surtout l'ampleur des retombées économiques régionales que le milieu est en droit d'attendre.

3.1. Impacts du projet sur l'habitat du caribou forestier

Dans les documents déposés par le promoteur, il est fait mention des impacts des travaux de construction de la ligne sur l'habitat du caribou forestier et de plusieurs stratégies qui seront utilisées durant les travaux pour minimiser les impacts de ceux-ci, autant au niveau de la conservation du couvert forestier, de l'utilisation de techniques de déboisement plus douces dans les milieux sensibles, de l'évitement de la réalisation des travaux durant la période de mise à bas, que de la sensibilisation des travailleurs.

Cependant, il apparait à la MRC que des efforts aussi grands, sinon plus, doivent être réalisés pour la période d'après la construction, soit la vie utile de la ligne. Il est indiqué dans les documents déposés par le promoteur, ainsi que dans les précisions faites par des intervenantes du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, que l'aire de répartition du Pipmuacan, dans laquelle s'inscrit le projet de ligne, présente actuellement un taux élevé de perturbation totale (environ 80 % de sa superficie), ce qui réduit la probabilité de survie à long terme de cette population à environ 10 %. Il est également indiqué que l'endroit où passera la ligne de 735 kV est un secteur de cette aire de répartition qui a été peu ou pas perturbée jusqu'à maintenant. C'est donc de la plus haute importance que l'impact du passage de la ligne soit le plus minimisé possible en raison de la nature de ce secteur.

Recommandation

De ces éléments découle la préoccupation de la MRC par rapport à cet enjeu. C'est pourquoi la MRC demande que le promoteur porte une attention particulière aux impacts post-construction de la ligne Micoua-Saguenay sur la population de caribou forestier du secteur, et tente par tous les moyens de les éliminer afin de conserver la qualité d'un des derniers secteurs non perturbés qu'elle fréquente.

3.2. Retombées économiques régionales

L'évaluation des retombées prévues par le promoteur n'est pas très concluante pour la MRC de La Haute-Côte-Nord. Quelques contrats de déboisement et de construction ne sont clairement pas suffisants pour aider à développer une économie. En effet, il est évalué que les besoins en main-d'œuvre pourraient être comblés jusqu'à 30 % ou 40 % par des travailleurs de la région de la Côte-Nord, dans des professions telles que bucherons, électriciens, conducteurs de camion, monteurs, journaliers, assembleurs, manœuvres spécialisés, foreurs, charpentiers menuisiers, arpenteurs, mécaniciens, commis, opérateurs de machinerie, etc. C'est bien au-delà des 15 à 20 % prévus par le promoteur, d'autant plus si ce pourcentage de contrat était divisé entre les trois MRC où est situé le projet.

Il est certain que des contrats visant ces secteurs d'activité ne permettraient pas nécessairement de répondre à un besoin de diversification de l'économie. Ils ne feraient encore une fois que cloisonner les travailleurs de la région aux mêmes industries sans

vraiment aider à développer le potentiel local dans d'autres domaines. Mais l'augmentation de la part des contrats auraient sans aucun doute un effet bénéfique sur le nombre d'emplois disponibles dans ces secteurs et sur l'esprit entrepreneurial local.

Au niveau de la part des contrats qui est attendue comme retombée dans la région, il est primordial pour la MRC que le promoteur établisse des clauses de sous-traitance régionale et rende possible le fractionnement des contrats. Les clauses de sous-traitance permettent de s'assurer que ce sont bien des travailleurs locaux qui sont engagés pour réaliser les contrats octroyés. Tandis que le fractionnement des contrats rend possible aux entreprises locales de soumissionner sur les contrats qui seraient autrement trop gros.

Il serait hypocrite de la part d'Hydro-Québec de ne pas reconnaitre l'importance de ces deux mécanismes pour le développement et le renforcement de l'économie locale, puisque des demandes en ce sens sont faites depuis de nombreuses années par les instances régionales de plusieurs endroits au Québec, notamment pour les projets de la Romaine et de Chamouchouane-Bout-de-l'Île.

Sans ce type de mécanismes, il est inutile de prétendre que le promoteur est ouvert à l'intégration des entreprises locales dans son projet, puisque la plupart d'entre elles n'ont pas, à elle seule, les capacités de remplir les exigences d'un immense contrat. En revanche, il est beaucoup plus réaliste pour elles de soumissionner sur plusieurs contrats plus petits.

Un autre mécanisme qui serait très facilitant pour les entreprises régionales dans leur démarche de soumission pour des contrats sur le projet de la ligne Micoua-Saguenay est la diffusion en amont du processus de soumission d'informations sur les contrats. En effet, comme les entreprises ne sont pas toutes nécessairement habituées ou familières avec ce type de contrat, une diffusion d'informations précises et en amont de la démarche de soumission leur permettrait de mieux se préparer afin de répondre à ces contrats et ainsi augmenter leur chance de les obtenir. Que ce soit en facilitant l'évaluation des besoins en termes de nouveaux employés ou l'achat de machinerie, ce mécanisme aurait sans aucun doute des effets bénéfiques sur la participation régionale à la réalisation de ce grand projet d'infrastructure.

D'autre part, la MRC est pour le moins sceptique sur les retombées économiques attendues pour les commerces locaux (restauration et hébergement, en particulier). Étant donné que les chantiers seront très éloignés des milieux urbanisés, ainsi qu'à cause du fait que les travailleurs seront principalement logés dans des camps forestiers près des chantiers, il est peu probable que les commerces de la région voient une augmentation significative de leur chiffre d'affaires. La MRC reconnait qu'il y aura probablement un impact sur l'économie locale, mais elle tient à tempérer les propos du promoteur quant à son ampleur annoncée, une ampleur qui ne répond pas du tout aux attentes du milieu quant aux retombées économiques d'un projet de cette envergure.

Une bonne façon de s'assurer de retombées réelles et substantielles pour les milieux locaux est d'utiliser des politiques d'approvisionnement local pour différents types de produits et services qui seront nécessaires pendant la réalisation du projet. Autant au niveau des fournitures matérielles que des services de livraison et autres services spécialisés, il serait possible d'assurer une partie des approvisionnements localement.

Le Service de développement économique de la MRC tient aussi à jour un bottin des entreprises de la Côte-Nord. Cet outil sert de base de données pour connaitre les entreprises régionales. Il inclut également un processus de vérification afin de s'assurer que les entreprises qui en font partie aient bien des activités dans la région et qu'elles y soient établies physiquement. Cela permet donc une standardisation de la démarche et constitue un outil clé en main pour faire des affaires ici.

Pour finir, quand il est question de retombées économiques régionales, le promoteur parle uniquement des retombées possibles lors des phases de déboisement et de construction. Mais qu'en est-il alors des phases de suivi et de surveillance environnementale qui sont réalisées une fois que la construction du projet est terminée. Ce sont souvent des phases qui s'échelonnent sur une période de temps un peu plus étendue et qui bénéficieraient donc autant au promoteur, qu'à la MRC si elles étaient réalisées par des intervenants du milieu. D'autant que divers organismes situés sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord ou de la Côte-Nord seraient aptes à réaliser ce type de tâches. Cela aurait des effets bénéfiques au niveau de la diversification des secteurs d'emplois régionaux et de leur consolidation également, puisque cela allongerait la période de travail.

Recommandations

Le promoteur devra revoir la part des contrats qui seront octroyés à des entreprises régionales à la hausse. Tout en respectant les capacités du milieu. Il ne faut pas déstabiliser le milieu qui est déjà en position précaire, mais il est clairement possible de faire mieux.

Le promoteur devra utiliser des clauses de sous-traitance régionale. Il devra également prévoir le fractionnement de certains contrats afin de permettre à une plus grande variété d'entreprises locales de soumissionner sur les contrats offerts.

Prévoir une diffusion de l'information en amont du processus de soumission afin de permettre aux entreprises locales d'être bien outillées pour répondre aux exigences des contrats.

Utiliser des politiques ou mécanismes d'approvisionnement locaux pour certaines fournitures matérielles et services disponibles localement, afin de s'assurer que des retombées économiques soient présentes pour une plus grande variété d'entrepreneurs.

Le promoteur est invité à utiliser le bottin des entreprises de la Côte-Nord afin de connaitre les différentes entreprises en activité sur notre territoire et d'ainsi faciliter le travail d'inclusion de celles-ci à la réalisation du projet de ligne Micoua-Saguenay.

Il est finalement recommandé de revoir l'apport régional au processus de suivi post-construction. Il semble à la MRC que le fait que le promoteur n'implique pas le milieu pour ces étapes du projet, représente une opportunité manquée de participer à l'essor de l'économie locale.

4. Conclusion

La MRC de La Haute-Côte-Nord tient à réitérer sa compréhension du projet de construction de la ligne de 735 kV Micoua-Saguenay. Elle reconnait le besoin de stabilisation de son réseau que le promoteur a fait connaitre lors des différentes rencontres d'information et entend l'accompagner dans sa démarche de consolidation du réseau électrique québécois, mais s'attend également à être partie prenante de la réalisation du projet.

Il y a bien sûr quelques enjeux sur lesquels la MRC tient toutefois à insister, puisqu'elle considère qu'une attention particulière doit leur être portée de la part du promoteur.

En premier lieu, l'enjeu de la protection de l'habitat du caribou forestier. Elle est d'avis que le promoteur doit porter une attention encore plus grande à la mitigation des impacts de l'exploitation de son projet, dans le même ordre de grandeur que l'attention qu'il porte à la mitigation des impacts de sa construction.

En second lieu, la MRC considère que la présentation des retombées économiques prévues par le promoteur laisse de côté de nombreux aspects de la question et ne permettent pas de maximiser l'implication régionale au projet. Une plus grande proportion de main-d'œuvre locale doit être impliquée à toutes les étapes du projet et une plus grande diversité de professions doit être mise à contribution. Le promoteur doit également reconnaitre la nature des entreprises régionales et prévoir des contrats en conséquence. Un approvisionnement local maximal est également demandé par la MRC afin d'assurer des retombées plus diversifiées et mieux réparties sur le territoire.

En terminant, la MRC remercie le promoteur de prendre le temps de récolter les préoccupations du milieu de réception de son projet et espère que ces commentaires permettront de réaliser le meilleur projet possible, dans le respect des capacités et aspirations du plus grand nombre d'intervenants.